

La « précarité » au prisme de l'exclusion Un schème dépolitisant ?

Mahaut Ritz

Émulations - Revue de sciences sociales

2018, n° 28, « Précarité, précaires, précariat. Allers-retours internationaux ».

Article disponible à l'adresse suivante

<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/ritz>

Pour citer cet article

Mahaut Ritz, « La "précarité" au prisme de l'exclusion. Un schème dépolitisant ? »,

Émulations, n° 28, Mise en ligne le 20 février 2019.

DOI : 10.14428/emulations.028.06

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : ojs.uclouvain.be

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain

<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

La « précarité » au prisme de l'exclusion

Un schème dépolitisant ?

Mahaut Ritz¹

[Résumé] Cet article interroge le concept de précarité problématisé à travers le paradigme de l'intégration/exclusion et son potentiel critique. Née dans les années 1980, cette lecture se développe en miroir de la forte hausse du chômage et de l'émergence d'une nouvelle pauvreté, dont on commence à prendre conscience. Elle dépasse désormais la préoccupation des années 1970 concentrée sur l'essor des formes précaires d'emploi. Les sciences sociales développent particulièrement cette grille de lecture relative à l'intégration et à l'exclusion sociales, devenue aujourd'hui l'horizon d'entente général que l'on a de la précarité. En s'appuyant sur des travaux sociogénétiques, cet article questionne le concept de précarité lui-même, en tant que concept capable de saisir une réalité (concept diagnostique) tout comme de catégoriser le monde social (concept idéologique). Il s'intéresse aux présupposés théoriques et aux effets politiques et pratiques de cette lecture qui fait des « précaires », des « exclus », ou des individus en voie d'exclusion.

Mots-clés : précarité, critique sociale, exclusion, exploitation, organicisme, normes

[Abstract] This article investigates the concept of precarity, problematized through the integration/exclusion paradigm, and its critical potential. Developed in the 1980s, this reading mirrored the sharp rise in unemployment and the emergence of a new poverty, of which we were beginning to become aware. It now goes beyond the concern of the 1970s, which focused on the rise of precarious forms of employment. The social sciences are developing a particular reading grid related to social integration and exclusion, which today has become the horizon of a general agreement on precarity. Based on sociogenetic works, this article addresses the concept of precarity itself, as a concept capable of capturing a reality (diagnostic concept) as well as categorizing the social world (ideological concept). It is interested in the theoretical presuppositions and the political and practical effects of this reading, which creates categories of "precarious" or "excluded" individuals, or individuals undergoing a process of exclusion.

Keywords: precarity, social critique, exclusion, exploitation, organicism, norms

¹ Université Grenoble Alpes/Centre Marc Bloch, Humboldt-Universität Berlin.

Introduction

La compréhension de la précarité en termes d'intégration et d'exclusion, telle qu'elle commence à voir le jour autour des années 1980, à mesure que s'installe une nouvelle misère sociale, est avant tout reliée au travail en tant que « support privilégié d'inscription dans la structure sociale » (Castel, 1995 : 13). Privilégié, il l'est effectivement, au vu de l'histoire du salariat, depuis la création durant la période d'après-guerre d'un statut de l'emploi définissant un nouveau rapport salarial. Celui-ci se distingue considérablement du seul contrat à travers lequel le salaire se bornait à n'être que la rétribution ponctuelle d'une tâche. Dorénavant, ce nouveau rapport salarial, qui fonde la « société salariale », « assure des droits, donne accès à des prestations hors travail (maladies, accidents, retraites) et permet une participation élargie à la vie sociale : consommation, logement, instruction et même, à partir de 1936, loisirs » (Castel, 1995 : 324). Dans cette mesure, la précarité de l'emploi vient effectivement menacer globalement l'inscription de l'individu dans la structure sociale, puisqu'elle menace son intégration à d'autres domaines rattachés à son statut de travailleur, qui se constituent comme autant de médiations garantissant la sécurité, comprise comme stabilité, de son existence. Plus encore, elle le fait inmanquablement dans la mesure où le travail salarié a, dans la « société salariale », acquis une centralité telle que « le salariat en est venu à structurer notre formation sociale presque toute entière » (Castel, 1995 : 385). C'est ainsi que depuis la fin des années 1980, l'enjeu principal de l'intégration est d'assurer les protections et les sécurités permises par l'inscription dans la structure sociale : la précarité est comprise comme l'envers de l'intégration, la menace permanente de l'exclusion sociale. L'État-social d'après-guerre cherchait à garantir des protections et sécurités sociales par le biais du travail salarié fixé sur le modèle de l'emploi permanent. La remise en question de cette forme d'emploi menace l'ensemble de la structure et pose ainsi à nouveaux frais la question de la précarité de l'existence, synonyme d'ailleurs d'instabilité et d'insécurité, et de la manière dont il faudrait y répondre à l'échelle de la société.

D'après Luc Boltanski et Ève Chiapello (2011 [1999]), à partir du moment où le thème de l'exclusion rencontre le discours sociologique et administratif dans le courant des années 1980-1990, il prend en charge « une nouvelle représentation de la société » (p. 470). Celle-ci achève de configurer ce schème de l'exclusion à travers lequel la précarité est généralement saisie.

Dans cet article, nous cherchons à montrer le fonctionnement de ce schème et ses limites. Le point de vue qui fonde notre démarche part de l'idée selon laquelle cette compréhension de la précarité-exclusion masque, et par conséquent nie, le problème de la précarité comme dispositif d'exploitation. Notre critique des présupposés théoriques et des effets politiques et normatifs de l'appréhension sociologique de la précarité en termes d'exclusion se développera à partir de cet arrière-plan. Rappelons

qu'une telle critique n'est pas nouvelle. De nombreuses contributions dans les sciences sociales des années 1990, essentiellement françaises, ont pu mettre en garde la critique sociale contre l'usage qu'elle fait d'un tel schème de l'exclusion. Mais si cette critique, vieille de plus de deux décennies, conserve une grande importance, c'est que la lecture de la précarité en termes d'exclusion a pris le pas sur la lecture adverse, en termes d'exploitation, et s'est répandue au-delà de son corpus sociologique d'origine, imprégnant les institutions administratives et structurant les débats politiques et journalistiques contemporains. Or, bien que le succès apparent de cette lecture ait fini par faire disparaître l'ancienne discussion, ses enjeux demeurent actuels, justifiant ainsi qu'on l'analyse à nouveau. C'est évidemment la conception de la précarité elle-même qui était et reste en jeu, le terme décrivant tantôt l'absence de sécurités menaçant d'exclusion (Wresinski, 1987), tantôt une qualité de l'emploi allant de pair avec un nouveau principe d'organisation du travail (Lyon-Caen, 1980). Ces deux problématisations de la précarité impliquent des conceptions du monde social qui sont incompatibles. Le syncrétisme théorique qui cherche à les réconcilier n'est pas convaincant, l'une ayant évacué la dimension conflictuelle du monde social et l'autre faisant reposer le monde social sur cette conflictualité, c'est-à-dire sur les rapports de production et de classe qui animent fondamentalement les sociétés capitalistes.

On sait que les travaux récents en sciences sociales qui remettent la centralité des rapports sociaux de classe au cœur de l'analyse le font à nouveaux frais, en articulant cette dimension avec les rapports sociaux de genre, de race, d'âge, dans une perspective intersectionnelle (Chauvin, Jaunait, 2012). Tout en reconnaissant l'importance de ce type de questionnement, nous nous concentrerons ici sur une analyse en termes de classes. En outre, nombre de lectures en termes d'exclusion adoptent une conception dite « organiciste » de la société qui, en identifiant la société à une entité organique harmonieuse, achève de briser cette dimension. Dans cet article, nous commencerons par exposer la prédominance de l'acceptation de la précarité en termes de précarité-exclusion dans la sociologie française depuis les années 1980. Les travaux de Serge Paugam, *La Disqualification sociale* (1991) et *Le Salarié de la précarité* (2000), ou de Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale* (1995), constituent des références paradigmatiques de telles analyses sociologiques de la précarité, qui nous aideront à en montrer le contenu. Nous formulerons ensuite en deux temps une critique de cette problématisation de la précarité-exclusion en nous appuyant sur les arguments du débat des années 1990. Non seulement la théorie de la société « organiciste » sur laquelle repose le schème de l'exclusion dissimule la fondation de la société sur l'exploitation de classes, mais ce schème reprend à son compte la norme salariale de l'après-guerre pour penser l'intégration. Or, cette norme n'est pas satisfaisante, du point de vue d'une démarche critique censée porter les revendications d'émancipation des « exclus ».

1. **Généalogie de la prédominance du schème de la précarité-exclusion dans la sociologie française depuis les années 1980**

Au cours des années 1970, se développent de nouvelles formes précaires d'emploi, légalisées successivement en 1972 et 1979². Face à l'essor de ces formes d'emploi, les syndicats et les sciences sociales proches du mouvement ouvrier analysent la précarité à partir d'une perspective marxiste et s'interrogent sur la structuration et la composition du salariat, le problème de sa segmentation grandissante, ainsi que sur l'avenir du mouvement ouvrier au sein de la nouvelle configuration que semble adopter l'organisation du travail. Au cours des années 1980, le questionnement se déplace. L'émergence d'une nouvelle misère sociale, qu'accompagne une forte hausse du chômage sur fond de crise économique dès les années 1970, conduit à poser « le » problème de la précarité : celui de la « précarité-pauvreté » (Cingolani, 2005 : 15) qui se laisse définir spécifiquement à travers le nouveau schème de l'exclusion. Dès le départ, les études dénonçant l'installation d'une nouvelle misère sociale au cours des années 1980 s'emploient à montrer le caractère inédit de cette « nouvelle pauvreté³ », terme qu'on introduisit à l'époque afin de rendre compte notamment de la réapparition remarquable dans les grandes villes de sans-abris et d'autres individus sans moyens d'existence (Wresinski, 1987 : 40-41). Si les situations de misère et de grande pauvreté ne sont pas des phénomènes nouveaux, le retour de ces situations dans les années 1980 est envisagé de manière spécifique (Cingolani, 2005 : 83). Cette « nouvelle pauvreté » se caractérise, au-delà de la privation matérielle, par la dissolution des liens sociaux, compris comme autant de sécurités rattachées à différents domaines de l'existence et conduit à l'exclusion des individus hors de la société (Wresinski, 1987). La précarité de l'emploi est une des causes privilégiées de l'exclusion, car elle entraîne à la fois la carence de revenus, qu'ils soient inexistantes ou trop faibles, et la carence de protections, qu'elles soient administratives, syndicales, communautaires ou familiales. Au-delà d'une rémunération par un salaire, le développement du statut de l'emploi durant la période d'après-guerre avait en effet contribué à asseoir des garanties et des protections hors-travail désormais menacées par les nouvelles formes précaires d'emploi. Ainsi, dans une conjoncture visiblement marquée par le développement du

² En France, la loi n° 72-1 du 3 janvier 1972 encadrait pour la première fois l'intérim. La loi n° 79-11 du 3 janvier 1979 codifie, également pour la première fois, les contrats à durée déterminée (CDD).

³ D'après Emmanuel Didier (1996), le rapport « Contre la pauvreté et la précarité. Soixante propositions », rédigé par le conseiller d'État Gabreil Oheix en 1981, serait le premier à définir la notion de « nouveaux pauvres ». Suivant Patrick Cingolani (2005), ce rapport serait le premier à accoler « précarité » et « pauvreté ». Au-delà de la description de nouveaux individus sans moyens d'existence, ce rapport insiste particulièrement sur le problème du chômage.

chômage et par la « nouvelle pauvreté », les victimes de la nouvelle misère sociale sont désormais rassemblées derrière le terme d'« exclus » et la précarité devient un problème de l'ordre de l'exclusion sociale, aboutie ou menaçante, comprise globalement comme un dysfonctionnement du processus d'intégration à la société que la croissance économique des « Trente Glorieuses », la stabilité de l'emploi et la socialisation de la protection sociale au cours de l'après-guerre avaient pourtant contribué à renforcer.

Généalogiquement, la notion d'exclusion se développe au croisement de trois parentés nées à la fin des années 1970. Didier, qui les identifie, isole un premier modèle de l'exclusion développé dans *Les Exclus* (1974) rédigé par le haut-fonctionnaire René Lenoir. Le deuxième modèle correspond à celui de l'exclusion sociale élaboré par le père fondateur d'ATD-Quart monde, Joseph Wresinski. Le troisième modèle, provenant de l'Insee, se constitue surtout comme un cadre de pensée dans lequel on peut concevoir des exclusions ponctuelles. Il faut souligner l'importance toute particulière du modèle du père Wresinski. Celui-ci a non seulement contribué à mettre au jour l'existence de nouveaux marginaux, non-représentés par les institutions traditionnelles du mouvement ouvrier, mais a aussi réussi à diffuser sa pensée dans l'administration et la statistique publique. Le fameux rapport du père Wresinski adopté le 11 février 1987 par le Conseil économique et social est la preuve de cette influence, d'autant plus que « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » fut une réflexion fondatrice de la loi sur le RMI. Ce rapport est précédé d'autres contributions. Rappelons essentiellement le rôle du rapport préparatoire au IX^e Plan de 1983 que le père Wresinski avait titré « Enrayer la production de la grande pauvreté ». Ce dernier marque un tournant dans le travail d'élaboration du Plan et « à la suite de cette collaboration, tous les travaux du Plan ayant trait à la pauvreté citeront Wresinski comme consultant et utiliseront les mots de l'exclusion dans leurs titres : *Exclus et exclusion*, en 1992, dirigé par P. Nasse, puis *Cohésion sociale et prévention de l'exclusion*, en 1993, dirigé par B. Fragonard » (Didier, 1996 : 20). Remarquons que, à travers ces travaux, le modèle de Wresinski se trouve doté d'une dimension statistique qui ne figurait pas dans les écrits du fondateur d'ATD-Quart monde. En effet, Philippe Nasse, cité précédemment, est administrateur de l'Insee. Boltanski et Chiapello (2011 [1999]) vont même jusqu'à dire qu'en s'intégrant au vocabulaire de l'État *via* le Commissariat au Plan, la notion d'exclusion sociale perd « l'orientation protestataire qui était la sienne dans les textes d'ATD-Quart Monde » (p. 470). S'intéressant aux enchevêtrements des trois parentés à l'origine de la notion d'exclusion, Didier (1996) décrit, lui, une synthèse dont le sens final est « complexe et embrouillé » (p. 17). Quoi qu'il en soit, la notion d'exclusion se diffuse petit à petit, à mesure que l'on prend véritablement conscience du nombre et de la diversité des « exclus ».

La mise en place du RMI en 1988 joue un rôle charnière dans cette « prise de conscience tardive » (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 474) : elle suscite l'étonnement face à l'ampleur et à la diversité des personnes susceptibles d'en être bénéficiaires et

fait place à une politisation de la notion d'exclusion contre laquelle ATD-Quart Monde appelle à « lutter⁴ ». Après un « repli sur l'action humanitaire » (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 473) dans la seconde moitié des années 1980, l'exclusion n'est plus seulement le vocable de l'indignation protestataire face à la « nouvelle pauvreté », mais devient au début des années 1990 le centre d'un militantisme politique renouvelé et diversifié (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 475-476). Le succès de *La Misère du monde*, publié en 1993 sous la direction de Pierre Bourdieu (1993), constituerait un indicateur de cette préoccupation d'après les deux sociologues. Enfin, 1993 marque l'« acte académique » (Bihl, 2007 : 2) du développement de la notion d'exclusion. Paraît cette année-là « Précarité et risque d'exclusion en France », l'un des derniers rapports du CERC (Centre d'études sur les revenus et les coûts), aujourd'hui disparu, qu'avait dirigé à l'époque Paugam (1993). Le sens de l'exclusion se fixe comme étant « un état de “rupture du lien social” ou comme un état de “disqualification sociale” (Paugam) ou encore comme un “état de désaffiliation sociale” (Robert Castel) » (Bihl, 2007 : 2).

2. L'organicisme contre les analyses de l'exploitation

Ce récapitulatif sur l'émergence et le développement de la notion d'exclusion éclaire le fait qu'elle s'est constituée en partie comme une réponse à l'apparition de nouvelles formes de misère sociale correspondant aux formations capitalistes ayant émergé dans les années 1980 et à la mise en place de ce que Boltanski et Chiapello ont nommé un « monde connexionniste » (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 471). D'après les deux sociologues, ce « monde connexionniste » est autant le fruit d'une nouvelle organisation de la production dite « postfordiste » allant vers un modèle d'entreprise en réseau (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 119), pour lequel la flexibilisation du travail par le biais des nouvelles formes précaires d'emploi joue un rôle primordial, qu'une nouvelle façon de saisir le monde social. Celui-ci consisterait en un enchevêtrement de réseaux, auxquels les individus sont connectés. Il peut s'agir de connexions avec des personnes comme avec des institutions telles que les administrations, les familles ou encore les entreprises. Alors que le conflit de classe dominait dans les représentations des inégalités sociales, celui-ci est désormais recouvert. Même si le vocable de classe persiste partiellement dans certaines interprétations renouvelées du monde social, qui décrivent l'expansion d'une large classe moyenne ayant à ses extrémités les « exclus » et les « privilégiés », toute connotation conflictuelle lui a été retirée. Or, en occultant des procédures plus réelles d'exploitation et les asymétries sociales conflictuelles qui animent le monde social, le schème de l'exclusion empêche de toucher à la réalité sociale qu'il dénonce.

⁴ Le rapport du père Wresinski de 1987 se termine par huit propositions dont la deuxième énonce qu'il faut « considérer la lutte contre l'exclusion sociale comme une priorité nationale ». La condamnation de l'exclusion se traduit par un appel à la mobilisation.

Dans le schème de l'exclusion, ce n'est effectivement plus le rapport conflictuel de classe qui prime, mais bien la question de la rupture des connexions de l'individu avec les différents réseaux : sa « désaffiliation » (Castel, 1995). Celle-ci ne pose pas seulement problème à l'échelle individuelle, mais également à l'échelle de la société dans son ensemble. L'ouvrage devenu classique de Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, expose ainsi comment la nouvelle précarité tend à reposer la « question sociale », soit la question de la cohésion de la société, dans la mesure où elle menace sa capacité à former une totalité liée par des rapports d'interdépendance. Une telle compréhension admet ainsi une conception de l'intégration comme « appartenance à une société formant un tout d'éléments interdépendants » (Castel, 1995 : 412). Une telle conception de la société repose sur l'analogie entre société et organisme. Elle consiste essentiellement à penser *a priori* une harmonie du corps social, dont les différents composants et organes fonctionnent à l'unisson et selon un même dessein de conservation. Ce corps social peut, par la suite, être sujet à des dérèglements ou à des dysfonctionnements : les fameuses « pathologies sociales » auxquelles appartiennent l'exclusion, la précarité, etc. Une telle analogie est très ancienne – citons à titre d'exemple sa présence dans *La République* de Platon – et a été reformulée à maintes reprises au cours de l'histoire de la philosophie.

En sociologie, Durkheim l'a reformulée en termes d'interdépendance et de solidarité organique. Bien qu'ils emploient des termes alternatifs à celui d'exclusion, la disqualification pour Paugam et la désaffiliation pour Castel, nous considérons que ces deux sociologues développent leurs travaux critiques sur la précarité au sein d'une problématique de l'intégration/exclusion, dans la mesure où ils s'appuient explicitement sur cette conception durkheimienne du monde social, qui les conduit à considérer la précarité comme un dysfonctionnement de la société. Paugam, à propos d'un de ses ouvrages, écrit : « Avec du recul, je dirais aujourd'hui que *Le Salarié de la précarité* traite principalement de l'affaiblissement du lien de participation organique. Ce lien se distingue des autres types de liens en ce qu'il se caractérise par l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail » (Paugam, 2000 : XVIII).

La notion de « lien de participation organique », directement tirée de la pensée de Durkheim (2013 [1893]), correspond à un lien social propre aux sociétés modernes que ce dernier nomme encore « solidarité organique ». Ce type de solidarité repose sur la complémentarité des fonctions des individus au sein de la société. Il se distingue de la solidarité mécanique des sociétés traditionnelles qui correspond chez Durkheim (2013 [1893]) à une structure sociale constituée par des individus peu différenciés les uns des autres, partageant les mêmes sentiments, adhérant aux mêmes valeurs, etc. La solidarité organique à l'inverse lie entre eux des individus différents ayant chacun un rôle spécial dans la structure sociale. Cependant, parce qu'il oblitère les rapports de production réels et, par conséquent, les rapports conflictuels des groupes d'individus entre eux, qui ont donné son sens au terme de classe chez Marx (1954 [1848]), ce modèle

est une idéalisation fonctionnaliste de la coopération qui légitime les rapports d'exploitation. D'autres discours moins compassionnels, qui vont jusqu'à transformer les chômeurs en parasites, suivent également ce principe « solidariste » : les chômeurs vivent sur le dos de la société et donc des autres, ses organes, profitant de leur travail. Une analyse des rapports de production verrait comment le travail est pris en otage par les possesseurs des moyens de production et par le marché qui décide de ce qui correspond à ce que Marx (1993 [1867]) appelle un « travail socialement nécessaire » ou non.

La critique d'inspiration marxiste que nous venons d'esquisser a déjà été adressée au schème de l'exclusion au milieu des années 1990, par Bruno Karsenti (1996) notamment. D'après la généalogie établie par ce philosophe, ce schème avait été consciemment développée en opposition à la notion d'exploitation. Wresinski écrivait en effet en 1979, alors qu'il élaborait son modèle de l'exclusion sociale : « Les analyses en termes d'exploitation, de luttes et de rapports de force ne nous aidaient pas à expliquer ce que vivait le sous-prolétariat. L'exclusion expérimentée au jour le jour, de la part de toutes les classes, de toutes leurs causes, de toutes leurs institutions, comme d'un accord commun, voilà la réalité vécue » (Wresinski, 1979 : 364). Cette remise en cause de l'exploitation donne naissance à une nouvelle problématique de la distinction à partir de laquelle émergera celle de l'exclusion au moment de la crise de la « société salariale ». De la problématique de la distinction, née dans le champ sociologique après le début du XX^e siècle de la rencontre du marxisme et de la pensée républicaine « solidariste » à la Durkheim (2013 [1893]), on peut retenir qu'elle inaugure une nouvelle conception « organiciste » du social « dysharmonique, mais toujours organique » (Karsenti, 1996 : 3), sous forme d'un « continuum de distinction » c'est-à-dire de l'unité d'un corps social au sein duquel on s'intègre en se distinguant et pour lequel la lutte des classes fait place à la lutte pour le classement individuel. Les penseurs de la distinction n'envisagent plus la « société salariale » suivant la lecture économique et structurelle marxiste, comme étant marquée par « l'opposition économique binaire prolétaire/capital » (Karsenti, 1996 : 4), mais plutôt comme quelque chose « qui déploie ses gradations en instituant, dans son cadre totalisant, des micro-dominations – d'autant plus complexes qu'elles se différencient à chacune de leurs instances » (Karsenti, 1996 : 4-5). La distinction préfigure deux éléments essentiels de la pensée de l'exclusion : l'individualisation de la conflictualité sociale et le spectre d'un dysfonctionnement – d'un dérèglement, d'une « pathologie sociale » – du continuum de la distinction, qui engendrerait une impossibilité de se classer, et qu'on nommerait alors « exclusion ». La crise de la « société salariale » à partir des années 1970 constitue ce moment historique, dans la mesure où il correspond à « la crise du travail salarié comme intégrateur social dominant » (Karsenti, 1996 : 5). Avec l'apparition de la notion d'exclusion, la conception du monde social change puisque s'ouvre l'idée d'un dehors, d'un en dehors de la société : c'est la « crise du continuum social » (p. 5), qui repose la « question sociale ».

Et, en effet, en lien avec la qualité précaire de l'emploi et la fragilisation des supports de proximité, Castel (1995) s'interroge : « Quel est le seuil de tolérance d'une société démocratique à ce que j'appellerai, plutôt que l'exclusion⁵, l'invalidation sociale ? Telle est à mon sens la nouvelle question sociale. » (p. 22) Par ailleurs, dans une analyse plus empirique de la « vulnérabilité nouvelle, définie et vécue sur fond de protections » (p. 12), soit de la précarité en tant qu'elle menace l'intégration de l'individu par le travail et son inscription relationnelle dans des réseaux de sociabilité, Castel (1995) délimite des « zones de cohésion sociale » – « zone d'intégration », « zone de vulnérabilité », « zone de désaffiliation » – qui illustrent très bien la problématisation de la précarité en termes d'exclusion. Intéressé avant tout par la précarité professionnelle au carrefour de la qualité de l'emploi et de la satisfaction/insatisfaction au travail, Paugam définit une typologie voisine mais concentrée sur le monde du travail, avec un idéal d'« intégration assurée » et trois types de déviations : « intégration incertaine », « intégration laborieuse », « intégration disqualifiante ».

Il y a donc une reconnaissance des inégalités sociales dans ces pensées de l'intégration/exclusion héritées de la problématique de la distinction mais qui, restant « organicistes », ignorent leur rapport conflictuel, contradictoire. Tout en dénonçant l'injustice de telles inégalités, elles ne se donnent pas les moyens d'en comprendre les tenants et les aboutissants et, par conséquent, d'avoir véritablement prise sur celles-ci.

3. Effets politiques et normatifs du schème de l'exclusion

On peut résumer ce qui a été dit précédemment dans l'idée suivante : l'exclusion ignore l'exploitation. En affirmant cela, nous ne nous contentons pas de disputer le véritable sens de la précarité en la définissant comme un dispositif d'exploitation du travail, mais nous critiquons les présupposés théoriques et normatifs sur lesquels repose le schème de l'exclusion ainsi que ses effets politiques. Autrement dit, c'est la teneur critique même de ce schème en vue d'une véritable théorie critique de la société qui est remise en question par l'analyse critique de la précarité en termes d'exploitation. Une telle remise en question, nous l'avons dit, n'est pas nouvelle. Elle figure dans plusieurs contributions datant des années 1990. Boltanski et Chiapello, dans *Le nouvel esprit du capitalisme*, cherchent à mettre au jour les « difficultés de l'exclusion comme concept critique » (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 479). Les mêmes réserves sont observables chez Didier (1996) qui admet pourtant « sa valeur généreuse » (p. 27) et sa potentialité à mobiliser. Il considère cependant que le schème de l'exclusion juge ce qu'est le monde

⁵ Castel est sceptique vis-à-vis de la notion d'exclusion d'une façon qui ne contredit pas la classification que nous faisons de son travail dans une problématique de l'intégration/exclusion. Il préfère le concept de désaffiliation à celui d'exclusion pour la raison suivante : alors que le concept d'exclusion entérine une rupture, celui de désaffiliation permet de retracer un parcours. C'est donc contre une vision statique que se prononce le sociologue, qui ne veut pas rendre compte d'un état mais d'un processus.

désirable depuis l'« idéologie dominante » (p. 25). Karsenti parle quant à lui de « piège de l'exclusion » (Karsenti, 1996). Le piège du schème de l'exclusion, comme nous l'avons vu, consiste à empêcher de toucher aux ressorts de la réalité qu'il dénonce. En continuant de nous appuyer sur les éléments critiques de ces anciennes contributions, exposons à présent comment ce modèle paralyse également le sujet porteur de la critique.

Incapable d'attribuer la mise à l'écart des « exclus » à l'action intéressée d'autres acteurs, comme le ferait le modèle des classes sociales, le schème de l'exclusion relève plutôt d'une « topique du sentiment » (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 469) qui accorde aux « exclus » une position passive. Le terme d'exclusion désigne d'ailleurs moins l'action d'exclure que le fait d'être exclu. Ainsi, contre la perspective de Marx (1954 [1848]) qui pensait les travailleurs comme autant d'acteurs pouvant être auteurs de revendications en lien avec leurs conditions réelles d'existence et porteurs de leur émancipation, le schème de l'exclusion envisage les « exclus » comme des victimes d'un dysfonctionnement que l'État devrait prendre en charge et qui sont bons à être insérés ou réinsérés dans le système et ses valeurs. Le terme d'« exclus » lui-même n'est pas le résultat d'une autodéfinition. Il s'agit d'une catégorie propre aux politiques sociales qui, parce qu'elles nient la capacité d'auto-émancipation des acteurs concernés, n'est pas appropriable par ceux-ci. Dans son étude, Didier (1996) constate en effet que le vocabulaire de l'exclusion « ne s'est pas diffusé par les réseaux les plus proches de ceux qu'il concerne le plus directement » (p. 18), mais « est utilisé le plus souvent dans les organisations servant à la politique sociale de l'État » (Didier, 1996 : 18). Ainsi, bien qu'il dénonce l'injustice des conditions d'existence des nouveaux « exclus », le schème de l'exclusion ignore leur capacité d'autonomie et d'action et les visions et revendications concernant le monde social qu'ils en tirent. Ce faisant, il dépolitise le débat.

De plus, si la solidarité organique recherchée dans le schème de l'exclusion semble constituer en elle-même le fondement normatif de la critique sociale et un objectif politique à poursuivre, il ne faut pas se fier à son aspect relationnel abstrait. Le schème de l'exclusion est porteur d'un contenu tiré de l'histoire et formé principalement autour de la norme salariale dite « fordiste » du temps de la « société salariale ». Ce fondement normatif apparaît clairement dans les travaux de Castel, qui développe d'ailleurs la notion de « société salariale » en lui donnant le sens d'un point culminant jamais atteint dans l'histoire du salariat :

L'acquis fondamental de cette formation sociale [qu'est la « société salariale »] a consisté, pour le dire une dernière fois, à construire un continuum de positions sociales non pas égales mais comparables, c'est-à-dire compatibles entre elles et interdépendantes. Manière et seule manière qui ait été trouvée, du moins jusqu'à ce jour, d'actualiser l'idée théorisée sous la III^e République d'une « société de semblables », c'est-à-dire d'une démocratie moderne, pour la rendre compatible avec les

exigences croissantes de la division du travail et la complexification de la stratification sociale (Castel, 1995 : 470).

La norme salariale « fordiste », avec son modèle de l'emploi permanent, son statut de l'emploi et la socialisation de l'appareil d'aides sociales qui accompagne les politiques de l'État-social concernant le travail salarié, se cristallise dans le CDI (contrat à durée indéterminée). Cette norme définit l'idéal d'intégration en miroir duquel se pense l'exclusion.

Le référent fordiste présente néanmoins un angle mort, qui met en cause sa prétention à constituer un socle central de la critique sociale : l'existence de « contre-discours minoritaires sur la précarité⁶ », articulés à des pratiques effectives (Cingolani, 2014) persistant à refuser cette norme salariale. Elle est incapable de les comprendre et de les intégrer à une critique sociale globale qui devrait savoir saisir et ordonner les revendications de « précaires » volontaires. Ces contre-discours critiquent plutôt les rapports d'exploitation et d'aliénation de la société salariale capitaliste, qu'elle soit organisée autour d'un État social fort ou faible, et valorisent les capacités d'autonomie des « précaires » contre le gouvernement et ses prescriptions. En un sens, ils rejoignent la critique des années 1960, celle que Boltanski et Chiapello décrivent comme « associant à la fois une critique sociale de facture marxiste assez classique et des revendications d'un genre très différent appelant à la créativité, au plaisir, au pouvoir de l'imagination, à une libération touchant toutes les dimensions de l'existence, à la destruction de la "société de consommation", etc. » (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 15-16). Les deux sociologues nomment « critique artiste » ces revendications d'un autre genre. Elle repose d'après eux sur une opposition entre l'attachement et le détachement, la stabilité et l'instabilité : « D'un côté, des bourgeois, possédant des terres, des usines, des femmes, enracinés dans l'avoir, obnubilés par la conservation de leurs biens [...] ; de l'autre, des intellectuels et des artistes libres de toute attache [...] ». » (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 88) Mais la « critique artiste » ne trouve sa pleine force de contrainte vis-à-vis du processus d'accumulation que lorsqu'elle s'associe à une « critique sociale » qui s'indigne de

l'égoïsme des intérêts particuliers dans la société bourgeoise et [de] la misère croissante des classes populaires dans une société aux richesses sans précédent, mystère qui trouvera son explication dans les théories de l'exploitation (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 89).

La critique sociale, qui s'était éclipsée à la fin des années 1970, si l'on en croit Boltanski et Chiapello, connaît un nouvel élan depuis les années 1990 et, avec lui, la double exigence de savoir faire le diagnostic de son temps et d'être porteuse des revendications émancipatrices des classes populaires. Nous avons tenté de montrer comment la

⁶ Nous ne pouvons malheureusement pas développer plus avant le propos sur ces « contre-discours minoritaires sur la précarité » dont nous tirons la référence d'un article d'Émilie Devriendt (2017) qui rapporte dès le début de son article ces discours à ceux de la « gauche radicale ».

critique de la précarité en termes d'exclusion échoue à poursuivre cet objectif : elle ignore non seulement l'exploitation, c'est-à-dire les rapports de production sur lesquels repose l'ensemble de l'organisation sociale et la reproduction des moyens de vie, mais également la perspective des « exclus » lorsque leurs pratiques et leurs revendications sortent du cadre à travers lequel elle pense le problème de la précarité. Il est certain que la notion d'exclusion reste à prendre au sérieux « en tant qu'elle pointe vers de nouvelles formes de misère correspondant aux formations capitalistes qui ont émergé dans les années 1980 » (Boltanski, Chiapello, 2011 [1999] : 480-481). Néanmoins il est nécessaire de poser à nouveau, et autrement, le problème qui se cache derrière ces nouvelles formes de misère. Si celles-ci dépassent effectivement la stricte sphère du travail, comme semblent le suggérer les contributions au schème de l'exclusion, alors il faut actualiser et compléter les théories de l'exploitation.

Bibliographie

- BIHR A. (2007), « La précarité gît au cœur du rapport salarial. Une perspective marxiste », *Interrogations ?*, vol. 4.
- BOLTANSKI L., CHIAPELLO È. (2011 [1999]), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOURDIEU P. (1993), *La Misère du monde*, Paris, Seuil.
- CASTEL R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CHAUVIN S., JAUNAIT A. (2012), « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 5, p. 5-20.
- CINGOLANI P. (2005), *La Précarité*, Paris, Presses universitaires de France.
- CINGOLANI P. (2014), *Révolutions précaires. Essai sur l'avenir de l'émancipation*, Paris, La Découverte.
- DEVRIENDT É. (2017), « Leur précarité n'est pas la nôtre : critiques de la norme salariale et luttes sociales minoritaires (2003-2010) », *Langage et société*, vol. 159, p. 63-81.
- DIDIER E. (1996), « De l'"exclusion" à l'exclusion », *Politix*, vol. 9, n° 34, p. 5-27.
- DURKHEIM E. (2013 [1893]), *De la division du travail social*, Paris, Presses universitaires de France.
- KARSENTI B. (1996), « Le piège de l'exclusion », *Futur Antérieur*, n° 35-36, p. 1-9.
- LYON-CAEN G. (1980), « Plasticité du capital et nouvelles formes d'embauche », *Droit social*, n° 9-10, p. 8-18.
- MARX K. (1954 [1848]), *Manifeste du parti communiste*, Paris, Éditions Sociales.

- MARX K. (1993 [1867]), *Le Capital*, Livre I, trad. et dir. par J.-P. Lefebvre, Paris, Presses universitaires de France.
- PAUGAM S. (1991), *La Disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France.
- PAUGAM S., ZOYEM J.-P., CHARBONNEL J.-M. (1993), « Précarité et risque d'exclusion en France », *Documents du CERC*, n°109, Paris, La Documentation française.
- PAUGAM S. (2000), *Le Salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Presses universitaires de France.
- WRESINSKI J. (1979), « Le mouvement ATD-Quart monde ou la parole d'un peuple », *Projet*, vol. 14, p. 362-369.
- WRESINSKI J. (1987), « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », Rapport du Conseil économique et social.